

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2187

6 septembre 2013

### SOMMAIRE

GS Tele V S.à r.l. ....	104969	PEOPLE PRIMETIME GROUPE, Groupe- ment Européen d'intérêt économique .	104935
HDN Spf S.A. ....	104969	Perseus Immobilien Gesellschaft 13 ....	104933
Hurran Holding ....	104943	PFCE Czech I S.à r.l. ....	104969
Ikano Insurance Advisory S.A. ....	104937	PIM S.à.r.l. ....	104936
Jalicom International S.A. ....	104968	Pomeas S.A. ....	104936
Jordanus Holding S.A., SPF ....	104968	Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds .	104960
Kings Cross S.à r.l. ....	104968	Rambouillet Capital S.A. ....	104961
Lavage Afco S.A. ....	104970	Restaurant le Bohey S.A. ....	104935
Leader S.C.I. ....	104945	Retail Operating Company Luxembourg .....	104933
Les Sportifs S.à r.l. ....	104930	Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A. .....	104932
LIC II Luxembourg ....	104930	Ripiero Company S.A. ....	104970
Lifin S.A. ....	104930	Rosathea S.A. ....	104944
Lipp 4 S.à r.l. ....	104930	RPFFB Soparfi A S.à r.l. ....	104935
Lopes S.à.r.l. ....	104930	R.V. Invest S.A. ....	104936
LPP Management Company S.à r.l. ....	104931	Rx Healthcare ....	104961
Lubelstore ....	104932	Securo Lux S.A. ....	104944
Luxembourg China S.A. ....	104931	S.E.F.I.T. Industries S.A. ....	104934
Luxembourg Real Estate Company ....	104970	Smart Fact S.A. ....	104959
LuxPartners S.A., société de gestion de pa- trimoine familial ....	104945	S.N. Impex S.à r.l. ....	104944
Lux-Protect Fund Advisory S.A. Holding .....	104946	Société Luxembourgeoise de Transports S.A. ....	104947
Lux Wood Trading S.A. ....	104945	Société Nationale de Crédit et d'Investis- sment ....	104959
LX Alpha Phi S.C.A. ....	104946	Sudstrom S.à r.l. ....	104958
Mainzer Landstrasse S.à r.l. ....	104932	Tapout BLF s.à r.l. ....	104960
Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR .....	104932	T.I. Benelux S.A. ....	104958
MediaCenter Service Immobilier S.A. ...	104931	TII S.à r.l. ....	104959
Meersel Holding S.A. ....	104934	Transocean Inc. Luxembourg Asset Mana- gement S.C.S. ....	104960
Millenium Finance S.à.r.l. ....	104931	Troy Investment Holding S.à r.l. ....	104947
Morsa Capital S.A. ....	104975	ULMH S.à r.l. ....	104974
Mosaic Finance (Luxembourg) S.à r.l. ...	104931		
Nabucco S.A. ....	104934		
OSCAR Lux TopCo S.à r.l. ....	104975		

**LIC II Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098094/10.

(130118888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Les Sportifs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 25, rue Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 51.178.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098092/10.

(130119448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Lipp 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098096/10.

(130118530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Lopes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9230 Diekirch, 18, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 94.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 12/07/2013.

Référence de publication: 2013098098/10.

(130118493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Lifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 48.127.

*Extrati du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à Luxembourg le 19 juin 2013 à 9:00.*

*Résolutions*

IV- L'assemblée accepte les démissions de M. Fulvio Tettamanti du conseil d'administration, avec effet aujourd'hui;

V- L'assemblée nomme M. Thomas Duerr (adresse professionnelle 33 rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg) comme nouveau membre du conseil d'administration, avec effet à partir du 1<sup>er</sup> aout 2013. M. Duerr sera en charge jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Référence de publication: 2013098095/14.

(130118669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Luxembourg China S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 90.082.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098111/10.

(130118525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**LPP Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098100/10.

(130118890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**MediaCenter Service Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 31.392.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013098131/10.

(130119338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Millenium Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 111.449.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098134/10.

(130119250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Mosaic Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 110.533.

## EXTRAIT

En date du 10 juillet 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098177/14.

(130118572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Mainzer Landstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.184.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.008.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société EOF Germany S.à r.l., associé unique de la société émarginée, a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 2628 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013098123/14.

(130119264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 128.231.

Les statuts coordonnés au 08/07/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

7Redange-sur-Attert, le 12/07/2013.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2013098125/13.

(130118348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Lubelstore, Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.197.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098102/10.

(130118446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 82.650,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.957.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 17 juin 2013 que:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est sis au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été reconduit dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé des comptes annuels de la Société pour l'exercice social qui se terminera au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 15 juillet 2013.

*Pour la Société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013098296/17.

(130119442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Retail Operating Company Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 450.000,00.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 90.938.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2013 L'Assemblée décide:*

- de nommer la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme réviseur d'entreprise pour l'exercice 2013.

Pour copie conforme

P. Mariën

Référence de publication: 2013098295/13.

(130118567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Perseus Immobilien Gesellschaft 13, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 178.501.

—  
*Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung vom 8. Juli 2013*

Sitzverlegung

Die Hauptversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung, den Gesellschaftssitz von 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg zu verlegen.

*Geschäftsführer*

Die Hauptversammlung nimmt den Rücktritt als Kategorie B Geschäftsführer, mit sofortiger Wirkung von GS Lux Management Services S.à r.l. , W2007 Parallel Bear S.à r.l. und Whitehall Bear S.à r.l., an.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Daniel AEGERTER, geboren in Gurzelen (Schweiz) am 20. Juli 1969, wohnhaft Rigistraße 7 CH-8126 Zumikon (Schweiz), als Kategorie A Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Martin RECHSTEINER, geboren in Lachen, (Schweiz) am 19. Juli 1977, wohnhaft Seestrasse 39, CH-8700 Küsnacht, Zurich, (Schweiz) als Kategorie A Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Nico HANSEN, geboren in Differdange, am 31. März 1969, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Alain BARTHOLME, geboren in Ettelbruck am 25. August 1972, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Frau Sophie BATARDY, geboren in Lille (Frankreich) am 22. Januar 1963, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Das Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

Name	Fonktion
Herr Daniel Aegerter	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Simon König	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Martin Rechsteiner	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Nico Hansen	Kategorie B Geschäftsführer
Herr Alain Bartholmé	Kategorie B Geschäftsführer
Frau Sophie Batardy	Kategorie B Geschäftsführer

*Gesellschafter*

Die Gesellschafter Perseus Real Estate Investment S.à r.l. hat Ihr Gesellschaftssitz nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg verlegt.

Référence de publication: 2013098249/41.

(130118775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Nabucco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 144.440.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2013:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur John ELLIOTT, avec adresse professionnelle au 20, Manchester Square, W1U 3PZ Londres, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013098187/26.

(130118514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Meersel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 58.981.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MEERSEL HOLDING S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013098153/11.

(130118782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**S.E.F.I.T. Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 67.378.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 décembre 2012 que:

1. la démission de la société «HRT Revision S.A.» en tant que commissaire de la société a été acceptée avec effet immédiat.

2. La société «H.R.T. Revision S.A.» ayant son siège social au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B51.238 a été nommée en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098327/17.

(130118566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Restaurant le Bohey S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.  
R.C.S. Luxembourg B 94.349.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 juillet 2013*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 juillet 2013:

1- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur et le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur René Schmit, gestionnaire journalier, demeurant à L – 9647 DONCOLS,19, Bohey, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018.

2- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Joseph Annet, salariée, demeurant à B – 6600 Bastogne, 9 Avenue Philipart, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018.

3- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Arthur Schmit, demeurant à L-9647 Doncols, 19 Bohey, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018.

4- L'assemblée décide le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de la société International Business Councelors Sàrl ayant son siège social à L-957 0 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, inscrite au RCSL sous le n°B 39503, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018.

Doncols, le 15 juillet 2013.

RESTAURANT LE BOHEY S.A.

Référence de publication: 2013098312/21.

(130119436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**RPFFB Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 71.013.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 95.522.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 juin 2013*

- La démission de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique, effective au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

- Monsieur Daniel Laurencin, employé privé, avec adresse professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée et effective à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013098323/18.

(130118640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**PEOPLE PRIMETIME GROUPE, Groupement Européen d'intérêt économique, Groupement Européen d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 5, rue de Hesperange.  
R.C.S. Luxembourg D 91.

—  
*Résolution du Conseil de gestion du 15 juillet 2013*

S'est réunie le 15 juillet 2013

Le conseil de gestion prend acte des résolutions suivantes:

1. Acceptation comme nouveau membre, la société Go ahead Sa ayant son siège social à 1 rue de Holtz L-8826 Perlé, registre de commerce B149.908 représenté au fin des présentes pour Monsieur Bouronikos Georgios.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099290/15.

(130120451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**R.V. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 172.332.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2012*

1. La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de M. Marc Besch démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2018.

Fait à Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour R.V. INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013099316/16.

(130120739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Pomeas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 121.779.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 21 juin 2013.*

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 21 juin 2013, il a été décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2014 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 28 février 2014, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Mr. Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Mme. Maud MARTIN, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et
- Mr. Jean-Louis DELVAUX, résidant professionnellement au 5-7, rue de Monttesuy, F-75340 Paris Cedex 07.

2. réélire Deloitte Audit, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2014 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 28 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013099301/24.

(130120206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**PIM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 10, rue de Savelborn.  
R.C.S. Luxembourg B 141.079.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

PIM S.à.r.l.

CHAUFFAGE SANITAIRE

10 RUE SAVELBORN L-9366 ERMDORF

... PEDRO

Référence de publication: 2013099296/14.

(130120475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Ikano Insurance Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 178.753.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of July.

Before M<sup>e</sup> Paul DECKER, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

Ikano Insurance Holding AG, having its registered office in CH-6300 Zug, Switzerland, registered at the Handelsregister Des Kantons Zug under the number CH-170.3.031.168-3,

here represented by Mr Lars-Åke Stefan Jonasson, private employee, professionally residing at L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 5 July 2013.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, have requested the undersigned notary to enact the articles of association of a public limited company to establish as follows:

**Title I. - Denomination - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1.** There is formed a public limited company ("société anonyme") under the name of "Ikano Insurance Advisory S.A."

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The duration of the company is unlimited.

**Art. 4.** The object of the Company is the carrying out of insurance brokerage operations through one or more natural persons duly authorized. It can perform all operations in relation to insurance brokerage, insurance consulting and actuarial consulting through one or more natural persons duly authorized and the provision of related services.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

**Title II. - Capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital is fixed at one hundred twenty five thousand Euro (125,000.- EUR), represented by one hundred twenty five thousand (125,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) per share.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The capital of the company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law on commercial companies.

### Title III. - Management

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of association of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

**Art. 12.** The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors.

### Title IV. - Supervision

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### Title V. - General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting is held on the twenty fifth day of April at 3:00 p.m. at the company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Title VI. - Accounting year - Allocation of profits

**Art. 18.** The company's business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of the following year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### **Title VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 21.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Transitory dispositions*

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the December 31<sup>st</sup> 2013.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year of 2014. .

#### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the one hundred twenty five thousand (125,000) shares have been subscribed as follows:

Ikano Insurance Holding AG, prenamed .....	125,000
TOTAL: .....	125,000

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of one hundred twenty five thousand Euros (125,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

#### *Declaration*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10<sup>th</sup> , 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at 1,334.-Eur.

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 2.- The following have been appointed as directors:

Jan Tomas WITTBJER, Manager, born on 10 March 1961, in Slottsstaden, Malmo (Sweden), residing professionally in L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Bernd LENGFELLNER Manager, born on 4 May 1963, in Frankfurt am Main (Germany), residing professionally in L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Andrew Robert DRINKWATER Manager, born on 25 July 1963, in Woking (UK), residing professionally in L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:

DELOITTE Audit S.à r.l, having its registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (R.C.S. Luxembourg B 67895)4.-The registered office is established in L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

- 5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2014.
- 6.- The board of directors is authorized to nominate one or several of its members as delegate of the board.

#### *Decision of the directors*

Immediately after the directors adopted the following resolution:

Is appointed as delegated for the daily management:

Bernd LENGFELLNER, prenamed.

His mandate shall end with the annual General Meeting of shareholders to be held in 2014.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Ikano Insurance Holding AG, une société constituée et régie selon la loi Suisse, ayant son siège social à CH-6300 Zug, Suisse, Baarerstrasse 101, inscrite au Registre de Handelsregister des Kantons Zug sous le numéro CH-170.3.031.168-3 représentée par Lars-Åke Jonasson, employé privé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé en date du 5 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

#### Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Ikano Insurance Advisory S.A.".

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la réalisation d'opérations de courtage d'assurances, par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées. Elle peut effectuer toutes opérations de courtage, de conseil en assurance et de conseil en actuariat par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées, ainsi que la prestation de services y relatifs.

La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

## **Titre II. - Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

## **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

## **Titre V. - Assemblée Générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le vingt-cinq avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Titre VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq mille (125.000) actions ont été souscrites comme suit:

Ikano Insurance Advisory S.A., prénommée .....	125.000
TOTAL: .....	125.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Frais*

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de 1.334,-Eur..

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Jan Tomas WITTBGER, directeur, né le 10 mars 1961, à Stottsstaden, Malmö (Suède), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 30, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Bernd LENGFELLNER, directeur, né le 04 mai 1963, à Frankfurt Am Main, (Allemagne), résident professionnellement à L-1330 Luxembourg, 30, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Andrew Robert DRINKWATER, directeur, né le 25 juillet 1963, à Woking (Grande-Bretagne), demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Deloitte Audit, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (R.C.S. Luxembourg B 67.895).

4.- Le siège social est établi à 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

#### *Réunion du conseil d'administration*

Ensuite, les administrateurs ont pris la décision suivante: Est nommé délégué à la gestion journalière de la société: Bernd LENGFELLNER, prénommé.

Son mandat expirera à l'Assemblée Générale annuelle de la société en 2014.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L-Â JONASSON, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31711. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101494/340.

(130123648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

#### **Hurrán Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.918.

Suite à un rachat de 25 de ses propres actions par la société à C. AULIN AB en date du 19 juillet 2013, le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:

Monsieur Sverker BACKLUND .....	445
HURRAN HOLDING .....	55
Total: .....	500 parts

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013101488/14.

(130123556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**Securo Lux S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 150.149.

*Auszug aus dem Protokoll der vertagten Ordentlichen Generalversammlung der Securo Lux S.A. die am 17. Juli 2013 in Luxemburg stattfand:*

1. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen mit Wirkung zum 17. Juli 2013 und bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Securo Lux S.A. für das am 31. Dezember 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zu Mitgliedern des Verwaltungsrates zu bestellen:

- Mario Warny (Vorsitzender des Verwaltungsrates);
- Reinolf Dibus (Verwaltungsratsmitglied);
- Frank Rybka (Verwaltungsratsmitglied).

2. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Securo Lux S.A. mit Wirkung vom 17. Juli 2013 und bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Securo Lux S.A. für das am 31. Dezember 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Juli 2013.

Für Securo Lux S.A.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013105355/24.

(130127951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

**S.N. Impex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 156, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.594.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement du 4 Juillet 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- S.N. IMPEX S.à r.l., avec siège social à L-4220 Esch/Alzette, 156, route de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B23594,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

Liquidateur

Référence de publication: 2013105351/18.

(130127984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

**Rosathea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.930.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société ROSATHEA S.A. tenue en date du 25 juin 2013:*

«L'assemblée prend acte de la démission de M. Giovanni VITTORE des fonctions de président du Conseil d'Administration et d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
ROSATHEA S.A.

Référence de publication: 2013105348/17.

(130127516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

---

**Lux Wood Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 176.921.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 juillet 2013*

L'assemblée générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Après avoir pris connaissance de la lettre de démission du commissaire aux comptes datée du 18 juillet 2013, il est décidé d'acter la fin du mandat de commissaire aux comptes octroyé en date du 22/04/2013 à la société ARTEFACTO S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87962, dont le siège social est sis à l'adresse: 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Il est décidé de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes Mademoiselle Pauline MATTIOLI, sans profession, née à Thionville (France) le 04/06/1991 demeurant à F-54750 Trieux, 17, avenue de la libération.

Le mandat de Mademoiselle Pauline MATTIOLI prend cours ce 19 juillet 2013 et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2018.

Sylvain MATTIOLI / Isabelle JACQUEL / Clémence MATTIOLI

*Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2013104329/19.

(130126650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**Leader S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8239 Mamer, 20, rue Klengliller.

R.C.S. Luxembourg E 1.962.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 24 juillet 2013*

*Première et unique résolution:*

L'assemblée constate que suite à l'acte de partage du 10 juillet 2013 les associés sont les suivants:

- Madame TITOVA Olga, née le 4 mars 1975 à Yalta (Ukraine) demeurant à L-8239 Mamer, 20, rue Klengliller,
- Mademoiselle DIEDERICH Liza, née le 11 avril 2006, à Luxembourg demeurant à L-8239 Mamer, 20, rue Klengliller.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013104312/14.

(130126618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**LuxPartners S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.209.

—  
Le conseil d'administration, décide de transférer le siège social avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013, au 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Les administrateurs et administrateur délégué décident de proroger et confirmer leurs mandats à titre indéterminé et, informent la Société que leur nouvelle adresse professionnelle est désormais 68, avenue de la Liberté, 1930 Luxembourg.

Gefco consulting Sarl avec adresse 68, avenue de la Liberté, 1930 Luxembourg est nommé Commissaire aux comptes en remplacement de Gefco Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104308/17.

(130126151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**LX Alpha Phi S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 155.583.

—  
EXTRAIT

Veuillez être informé que les mandats suivants ont été renouvelés:

1. Le mandat de Monsieur Matthijs Bogers en tant que membre du conseil de surveillance est renouvelé avec effet au 22 juillet 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de l'année 2013.

2. Le mandat de Monsieur Stéphane Hépineuze en tant que membre du conseil de surveillance est renouvelé avec effet au 22 juillet 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de l'année 2013.

3. Le mandat de Monsieur Julien François en tant que membre du conseil de surveillance est renouvelé avec effet au 22 juillet 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de l'année 2013.

4. Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprise agréé est renouvelé avec effet au 22 juillet 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de l'année 2013.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

LX Alpha PHI S.C.A.

Représentée par LX Alpha S.à r.l.

Associé-Gérant-Commandité

Représenté par M. Julien François

Gérant de Classe B

Référence de publication: 2013104334/23.

(130126373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**Lux-Protect Fund Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 79.399.

—  
*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juillet 2013*

## I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 2012, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean HABAY de sa fonction d'administrateur avec effet au 28 février 2013 et approuve la cooptation de Madame Claudia HALMES-COUMONT avec effet au 26 avril 2013.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur John DHUR de sa fonction d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012 et approuve la cooptation de Monsieur Rodolphe BELLI avec effet au 26 avril 2013.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2014:

M. Jean-Claude FINCK, président

M. Michel BIREL, vice-président

M. Rodolphe BELLI, administrateur

M. Marc ANDRE, administrateur

M. Ernest CRAVATTE, administrateur

M. Gilbert ERNST, administrateur

Mme Claudia HALMES-COUMONT, administrateur

M. Pit HENTGEN, administrateur

M. Guy HOFFMANN, administrateur

M. Guy ROSSELJONG, administrateur

Mme Françoise THOMA, administrateur

## II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Jean HILGER pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2014.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013104330/35.

(130126139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**Société Luxembourgeoise de Transports S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.848.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 31 mai 2013 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013.

M. Bertrand TARDY, dirigeant de sociétés, demeurant 123 A, Chaussée de Charleroi, 3<sup>e</sup> étage, B-1060 Bruxelles, Administrateur et Administrateur-Délégué.

M. Vincent SALDUCCI, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement 7-9, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Administrateur et Administrateur-Délégué.

M. Jean David VAN MAELE, directeur financier, demeurant Alte Gärtnerlei 1, D-54439 Saarburg, Administrateur.

E.B. TRANS S.A. 7-9, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Administrateur, représentée par Monsieur Biais DURAND, Directeur Général, demeurant 1, place du 30 août 1944, F-51100 Reims.

Ernst & Young S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, réviseur d'entreprises agréé.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013106380/19.

(130129075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

**Troy Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.950.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of July

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46448, here represented by Mr Vincent van den Brink, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Troy Investment Holding S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other

companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 20,000 (twenty thousand Euro) represented by 596,999 (five hundred ninety-six thousand nine hundred ninety-nine) class A shares (the "Class A Shares"), 1,400,000 (one million four hundred thousand) class B shares (the "Class B Shares") and 3,000 (three thousand) class C Shares (the "Class C Share") and 1 (one) class D Share (the "Class D Share" and collectively with the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares, the "Shares" and individually a "Share"), all in registered form with a par value of EUR 0.01 (one cent of one Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Except as otherwise provided by an agreement entered into between the shareholders from time to time, the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Share shall confer identical rights to the shareholders of the Company except that (i) the Class A Shares will entitle their owner(s) to 99.5% (ninety-nine point five per cent) of the total dividend amount to be distributed by the Company to its shareholder(s) and, in case of several owners of Class A Shares, proportionally to their shareholding in such class of shares, (ii) the Class B Shares will entitle their owner(s) to EUR 100 (one hundred Euro) of the total dividend amount to be distributed by the Company to its shareholder(s) and, in case of several owners of Class B Shares, proportionally to their shareholding in such class of shares and (iii) the Class C Shares will entitle their owner(s) to 0.5% (zero point five per cent) of the total dividend amount to be distributed by the Company to its shareholder(s) and, in case of several owners of Class C Shares, proportionally to their shareholding in such class of shares and (iv) the Class D Share will entitle their owner(s) to EUR 100 (one hundred Euro) of the total dividend amount to be distributed by the Company to its shareholder(s) and, in case of several owners of Class D Shares, proportionally to their shareholding in such class of shares.

**Art. 6. Shares.** Each Share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Except as otherwise provided by an agreement entered into between the shareholders from time to time, the Shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per Share.

The Company shall have power to redeem its own Shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Pre-emption rights.** If the Company proposes to allot any shares, those shares shall not be allotted to any person unless the Company has first offered them to all holders of Class A Shares and Class C Shares on the date of the offer on the same terms, and at the same price, as those shares are being offered to other persons on a *pari passu* and *pro rata* basis to the number of Class A Shares and Class C Shares held by those holders (as nearly as possible without involving fractions).

The offer:

- shall be in writing, shall be open for acceptance for a period of 15 business days from the date of the offer and shall give details of the number and subscription price of the relevant shares; and

- may stipulate that any holders of the Class A Shares and Class C Shares who wishes to subscribe for a number of shares in excess of the proportion to which he is entitled shall, in his acceptance, state the number of excess shares (the "Excess Shares") for which he wishes to subscribe.

Any Shares not accepted by the holders of the Class A Shares and Class C Shares pursuant to the offer made to them in accordance with the above provision shall be used for satisfying any requests for Excess Shares made pursuant to the clause here above. If there are insufficient Excess Shares to satisfy such requests, the Excess Shares shall be allotted to the applicants on a *pari passu* and *pro rata* basis to the number of Class A Shares and Class C Shares held by the applicants immediately before the offer was made to the holders of the Class A Shares and Class C Shares (as nearly as possible without involving fractions or increasing the number of Excess Shares allotted to any holders of the Class A Shares and Class C Shares beyond that applied for by him). After that allotment, any Excess Shares remaining shall be offered to any other person as the managers may determine, at the same price and on the same terms as the offer to the holders of Class A Shares and Class C Shares.

**Art. 8. Tag along right: Compliant offer.** Notwithstanding any other provisions in these Articles, no sale or transfer or other disposition of any interest in any shares by a holder of Shares (the "Selling Shareholder") shall have any effect, if it would result in a change of Control of the Company, unless before the sale, transfer or other disposition takes effect the proposed purchaser (the "Proposed Purchaser") has made a bona fide offer in accordance with this Article 8 ("Compliant Offer") to all holders of the Class A Shares and Class C Shares to purchase at the price specified in the third paragraph below, all Class A Shares and Class C Shares (except to any shareholder who has expressly waived his right to receive such an offer for the purpose of this Article).

Any offer made under the above paragraph shall be in writing, open for acceptance for at least 14 days, and shall be deemed to be rejected by any shareholder who has not accepted it in accordance with its terms within 21 days and the consideration under such an offer shall be settled in full on completion of the purchase and within 30 days of the date of the offer.

The Compliant Offer shall be at a price per Class A Share and Class C Share which is not less than an amount equal to the price offered or paid or agreed to be paid by the Proposed Purchaser for all shares proposed to be acquired from the Selling Shareholder (the "Proposing Transferor") divided by the number of Class A Shares the Proposed Purchaser proposes to acquire from the Selling Shareholder.

In determining the price offered or paid or agreed to be paid for a share for the purposes of the above paragraph there shall be included in each case an amount equal to the relevant proportion of any other consideration (in cash or otherwise) received or receivable by the Selling Shareholder of the relevant shares (or any person connected or person acting in concert with such person) which (having regard to the substance of the transaction as a whole) can reasonably be regarded as forming part of the consideration for the relevant shares.

For the purposes of this Article the expression "Control" means the power of a person (or persons acting together) to secure, whether by contract, voting rights or otherwise, and whether directly or indirectly (including, without limitation, via one or more intermediate undertakings) that the affairs of the Company are conducted in accordance with the wishes of that person (or persons).

**Art. 9. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and *ad nutum*, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Such article may be subject to the provisions of any agreement entered into between the shareholders from time to time.

**Art. 10. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Such article may be subject to the provisions of any agreement entered into between the shareholders from time to time.

**Art. 11. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the secretary.

Such article may be subject to the provisions of any agreement entered into between the shareholders from time to time.

**Art. 12. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13. General meetings of shareholders.** General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder (s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 14. Annual general meeting.** An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 15. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> January and closes on the 31<sup>st</sup> December.

**Art. 16. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 17. Supervision of the company.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 18. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward. Any dividends or any other amounts of annual net profits distributed to the shareholders shall be distributed in the proportions set out by article 5§3 of the Articles.

**Art. 19. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles and in accordance with the proportions set out fixed by article 5§3 of the Articles.

**Art. 20. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

Subject to the claims of any secured creditors and to the provisions of any enactment as to preferential payments the Company's property shall on winding up be realized and applied in satisfaction of the Company's liabilities *pari passu* and subject thereto any surplus shall then be distributed amongst the shareholders as follows:

(a) if the amount of cash to be distributed will provide each holder of Class A Shares and Class C Shares with an IRR (as defined below) of 7.5% or less on the aggregate amount invested by such holder in the Company (whether by way of subscription or loan) then the cash of the Company shall be distributed between the holders of Class A Shares and Class C Shares on a *pari passu* and *pro rata* basis to their holdings of Class A Shares and Class C Shares in the capital of the Company; and

(b) if the amount to be distributed will provide each holder of Class A Shares and Class C Shares with an IRR (as defined below) of more than 7.5% on the aggregate amount invested by such holder in the Company (whether by way of subscription or loan) then the cash of the Company shall be distributed on the following basis:

(i) firstly to provide each holder of Class A Shares and Class C Shares with an IRR of 7.5% on the aggregate amount invested by it in the Company (whether by way of subscription or loan);

(ii) secondly (after payment under Article 20(b)(i)):

a) 15% of the available cash shall be distributed to the holder of the Class D Share; and

b) 85% of the available cash shall be distributed between the holders of Class A Shares and Class C Shares on a pari passu and pro rata basis to their shareholdings in the Company,

until each holder of Class A Shares and Class C Shares has achieved an IRR of 15% on the aggregate amount invested by such holder in the Company (whether by way of subscription or loan); and

(iii) thirdly (after payment under Article 20(b)(i) and (ii)):-

a) 25% of the available cash shall be distributed to the holder of the Class D Share; and

b) 75% of the available cash shall be distributed between the holders of Class A Shares and Class C Shares on a pari passu and pro rata basis to their shareholdings in the Company.

For the purposes of this Article the expression "IRR" means an annual internal rate of return calculated in accordance with the methodology adopted by the Company in its budget or business plan as agreed between the holder(s) of a majority of the Class A Shares and Class C Shares and the holder of the Class D Share from time to time.

Subject to the above paragraphs of this Article 20, any surplus after the realisation of this distribution shall be distributed to the holders of Class B Shares.

**Art. 21. General provision.** All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time..

**Art. 22. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31<sup>st</sup> day of December 2014.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the 2,000,000 (two million) Shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed and as follows:

- 596,999 (five hundred ninety-six thousand nine hundred ninety-nine) Class A Shares;
- 1,400,000 (one million four hundred thousand) Class B Shares;
- 3,000 (three thousand) Class C Shares; and
- 1 (one) Class D Share

all in registered form, with a par value of EUR 0.01 (one cent of one Euro) each.

All the Shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euro), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Ms Lisa Lafave, born on July 30, 1963 in Cornwall, Canada and residing professionally at 1 Toronto Street, Suite 1400, Toronto, Ontario, Canada M5C3B2 as class A manager;
- Mr Michael Watrin, born on September 17, 1978 in Virton, Belgium and residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as class B manager; and
- Mr Robert Strietzel, born on September 10, 1975 in Schwerin, Germany and residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448, ici représentée par Monsieur Vincent van den Brink, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Troy Investment Holding S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 20.000,- (vingt mille euros), représenté par 596.999 (cinq cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de classe A («les Parts de classe A»), 1.400.000 (un million quatre cent mille) parts sociales de classe B («les Parts de classe B»), 3.000 (trois mille) parts sociales de classe C («les Parts de classe C») et 1 (une) part sociale de classe D («la Part de classe D») et collectivement avec les Parts de classe A,

les Parts de classe B et les Parts de classe C, «les Parts», et individuellement «la Part»), toutes dans une forme nominative avec une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Sauf disposition contraire conclue dans un accord entre les actionnaires à tout moment, les Parts de classe A, les Parts de classe B et les Parts de classe C donnent des droits identiques aux actionnaires de la Société, si ce n'est que(i) les Parts de classe A donnent le droit à leur(s) propriétaire(s) à 99,5% (quatre-vingt-dix-neuf pourcent) du montant total du dividende qui sera distribué par la Société à son/ses actionnaire(s), et dans le cas d'une pluralité de propriétaires de Parts de classe A, la distribution se fera proportionnellement à leur participation dans cette catégorie d'actions, (ii) les Parts de classe B donnent le droit à leur(s) propriétaire(s) à EUR 100,00- (cent euros) du montant total du dividende qui sera distribué par la Société à son/ses actionnaires, et dans le cas d'une pluralité de propriétaire de Parts de classe B, la distribution se fera proportionnellement à leur participation dans cette catégorie d'actions, (iii) les Parts de classe C donnent le droit à leur(s) propriétaire(s) à 0,5% (zéro virgule cinq pourcents) du montant total du dividende qui sera distribué par la Société à son/ses actionnaires, et dans le cas d'une pluralité de propriétaires de Parts de classe C, la distribution se fera proportionnellement à leur participation dans cette catégorie d'actions, et (iv) pour la Part de classe D donne le droit à son/ses propriétaire(s) à EUR 100,- (cent euros) du montant total du dividende qui sera distribué par la Société à son/ses actionnaire(s), et dans le cas d'une pluralité de propriétaires de Parts de classe D, la distribution se fera proportionnellement à leur participation dans cette catégorie d'actions.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Droits de préemption.** Si la Société se propose d'attribuer des parts sociales, ces parts ne peuvent être attribuées à quiconque avant que la Société ne les ait d'abord proposé à tous les porteurs de Parts de classe A et de Parts de classe C à la date de l'offre et dans les mêmes conditions, ainsi qu'au même prix, avant que ces parts ne soient proposées à d'autres personnes sur une base pari passu et pro rata du nombre de Parts de classe A et de Parts de classe C détenues par ces détenteurs (autant que possible sans impliquer des fractions).

L'offre:

- doit être écrite et ouverte pour acceptation pour une période de 15 jours ouvrables suivant la date de l'offre et doit donner des détails sur le nombre et le prix de souscription des actions en question;

- peut stipuler à tous les détenteurs des Parts de classe A et des Parts de classe C qui souhaitent souscrire un nombre de parts supérieur à la proportion auquel il a droit, peut, dans son acceptation, indiquer le nombre de parts excédentaires («les Parts excédentaires») pour lequel il souhaite souscrire.

Les parts sociales n'étant pas acceptées par les détenteurs des Parts de classe A et les détenteurs de Parts de classe C, conformément à l'offre qui leur a été faite selon la disposition ci plus-haut, doivent être utilisées pour satisfaire toutes les demandes à titres réductible en vertu de la disposition ci plus-haut.

S'il n'y pas suffisamment de parts excédentaires pour satisfaire de telles demandes, les parts excédentaires devront être attribuées aux investisseurs pari passu et au pro rata du nombre des Parts de classe A et des Parts de classe C détenues par les investisseurs immédiatement avant que l'offre n'ait été faite aux détenteurs des Parts de classe A et aux détenteurs de Parts de classe C (autant que possible sans impliquer des fractions ou sans augmenter le nombre de parts excédentaires attribuées à tous les détenteurs de Parts de classe A et les détenteurs de Parts de classe C au-dessus de ce qui a été souscrit par eux). Après cette attribution, les parts excédentaires restantes seront offertes à toute autre personne que les gestionnaires pourront déterminer, au même prix et aux mêmes conditions que l'offre faite aux détenteurs des Parts de classe A et de classe C.

**Art. 8. Droit de sortie conjointe: offre conforme.** Nonobstant toute autre disposition dans les présents Statuts, aucune vente ou aucun transfert ou aucune aliénation d'intérêt de parts sociales par un détenteur de parts («l'associé vendeur») ne peut avoir d'effet, s'il devait en résulter un changement dans le contrôle de la Société, sauf si avant la vente, le transfert ou l'aliénation, l'acquéreur proposé («l'acquéreur proposé») a fait une offre de bonne foi en accord avec le présent article («offre conforme») à tous les détenteurs de Parts de classe A et de classe C d'acheter au prix spécifié dans le troisième paragraphe ci-dessous, de toutes les Parts de catégorie A et les Parts de catégorie C (à l'exception d'un associé qui a expressément renoncé à son droit de recevoir une telle offre).

Toute offre faite en vertu du paragraphe précédent doit être écrite, acceptée pendant au moins 14 jours, et est réputé être rejeté par tout associé qui ne l'aurait pas accepté, conformément à ses termes dans les 21 jours, et la prise en compte sous une telle offre est réglée intégralement à la fin de l'achat et dans les 30 jours suivant la date de l'offre.

L'offre conforme doit être faite à un prix par Parts de classe A et par Parts de classe C qui n'est pas inférieur à un montant égal au prix offert ou payé ou convenu par l'acquéreur proposé pour toutes les parts qui devront être acquises à partir de l'associé vendeur (le «cédant») divisé par le nombre de Parts de classe A que l'acquéreur proposé propose d'acquérir depuis l'associé vendeur.

Pour déterminer le prix offert ou versé ou convenu pour une part aux fins du paragraphe ci-dessus il doit être inclus dans chaque cas un montant égal à la proportion correspondante de toute autre considération (en espèces ou autre) reçue ou à recevoir par l'Associé Vendeur des parts en question (ou toute personne liée ou toute personne agissant conjointement avec cette personne) qui (compte tenu de la nature de l'opération dans son ensemble) ne peut raisonnablement être considérée comme faisant partie de la contrepartie pour les parts en question.

Aux fins du présent article, l'expression «contrôle» signifie le pouvoir d'une personne (ou des personnes agissant conjointement) pour fixer, soit par contrat, les droits de vote ou autres, soit directement ou indirectement (y compris, sans limitation, via une ou plusieurs entreprises intermédiaires) que les affaires de la Société sont menées en conformité avec les souhaits de la personne (ou des personnes).

**Art. 9. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 10. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Le présent article sera soumis aux dispositions de tout contrat conclu entre les associés à tout moment.

**Art. 11. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Le présent article sera soumis aux dispositions de tout contrat conclu entre les associés à tout moment.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 14. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 17. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 18. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale. Tout dividende ou tout montant de profits nets distribués aux associés doit être distribué conformément aux proportions décrites dans l'article 5§3 des présents statuts.

**Art. 19. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire, et ce, conformément à la loi ou aux présents statuts et conformément aux proportions déterminées par l'article 5§3 des présents statuts.

**Art. 20. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Sous réserve des réclamations des créanciers privilégiés et des dispositions d'un texte législatif concernant les paiements préférentiels des actifs de la Société devront être réalisés à la liquidation et être appliqués dans le respect du passif de la Société pari passu et sous cette réserve les surplus sont ensuite distribués entre les associés comme suit:

(a) si le montant des liquidités à distribuer fournira à chaque détenteur de Parts de classe A et de Parts de classe C un TRI (tel que défini ci-après) de 7,5% ou moins du montant total investi par lui dans la Société (que ce soit par voie de souscription ou de prêt) puis les liquidités de la Société seront distribués entre les détenteurs les parts de classe A et les Parts de classe C sur une base pari passu et au pro rata de leurs détention de Parts de classe A et de Parts de classe C dans le capital de la Société et

(b) si le montant à distribuer fourni à chaque détenteur de Parts de classe A et de Parts de classe C avec un TRI (tel que défini ci-dessous) de plus de 7,5% sur le montant total investi par lui dans la Société (que ce soit par voie de souscription ou prêt) puis les liquidités de la Société sont distribuées de la façon suivante:

(i) d'une part afin de fournir à chaque détenteur de Parts de classe A et Parts de classe, avec un taux de rendement de 7,5% sur le montant total investi par lui dans la Société (que ce soit par voie de souscription ou de prêt);

(ii) d'autre part (après paiement en vertu de l'Article 20(b)(i):

a) 15% des liquidités disponibles seront distribuées au détenteur de la Part de classe D et

b) 85% des liquidités disponibles sont distribuées entre les détenteurs de Parts de classe A et les détenteurs de Parts de classe C sur une base pari passu et au pro rata de leurs participations dans la société

Jusqu'à ce que chaque porteur de Parts de classe A et de Parts de classe C ait atteint un TRI de 15% sur le montant total investi par lui dans la Société (que ce soit par voie de souscription ou de prêt) et

(iii) enfin (après paiement en vertu des Articles 20(b)(i) and (ii): -

a) 25% des liquidités disponibles seront distribuées au détenteur de la Part de classe D et

b) 75% des liquidités disponibles seront distribuées entre les détenteurs de Parts de classe A et les détenteurs de Parts de classe C sur une base pari passu et au pro rata de leurs participations dans la Société.

Aux fins des paragraphes ci-dessus du présent article, l'expression «TRI» signifie un taux de rendement interne annuel calculé conformément à la méthode adoptée par la Société dans son budget ou dans son plan d'affaires comme convenu entre le(s) détenteur(s) de la majorité des Parts de classe A et des Parts de classe C et le détenteur de la Part de classe D à tout moment.

Tout surplus après la réalisation de cette distribution sera distribué aux détenteurs de Parts de classe B.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 21. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 22. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et Libération*

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit deux millions (2.000.000) de parts sociales, réparties comme suit:

- 596.999 (cinq cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de classe A
- 1.400.000 (un million quatre cent mille) parts sociales de classe B
- 3.000 (trois mille) parts sociales de classe C
- 1 (une) part sociale de classe D

Toutes dans la forme nominative, avec une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérée en espèce de sorte que le montant de EUR 20.000,- (vingt mille euros) est à partir de maintenant disponible pour la Société, tel qu'il l'a été démontré par le notaire soussigné.

104958

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1000,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Mme Lisa Lafave, née le 30 juillet 1963 à Cornwall, Canada et résidant professionnellement à 1 Toronto Street, Suite 1400, Toronto, Ontario, Canada M5C3B2 en tant que gérant de classe A;

- Mr Michael Watrin, né le 17 septembre 1978 à Virton, Belgique résidant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de classe B; et

- Mr Robert Strietzel, né le 10 septembre 1975 à Schwerin, Allemagne, résidant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. VAN DEN BRINK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8962. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé)pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106419/619.

(130128906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**T.I. Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 107.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106407/9.

(130129250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**Sudstrom S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 12, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 130.282.

L'an deux mille treize, le 15 juillet

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée SUDSTROUM S.à r.l. ayant son siège social à 12, rue Xavier Brasseur à L-4040 Esch-sur-Alzette, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 130.282.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix, que

Monsieur Jeff Paulus, directeur technique de la société, né le 03 février 1984 à Luxembourg, demeurant à 56, rue Edward Steichen à L-3324 Bivange peut valablement engager la société par sa seule signature.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix, que

Monsieur Torsten Schockmel, directeur administratif et financier, né le 25 mars 1975 à Differdange, demeurant à 5, um Këpp à L-7470 Saeul peut valablement engager la société par sa seule signature.

Signature.

Référence de publication: 2013106400/20.

(130128996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**Smart Fact S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.835.

---

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 5 juin 2013:*

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Erik van Os, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 5 Juin 2013.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013106377/28.

(130128438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**Société Nationale de Crédit et d'Investissement, Etablissement Public.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg J 1.

---

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Eva Kremer / Emmanuel Baumann

*Directeur Adjoint / Directeur*

Référence de publication: 2013106381/12.

(130128546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**TII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 171.556.

---

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2580 du 17 octobre 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TII S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013106431/14.

(130128682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**Tapout BLF s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 157.731.

—  
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Tapout BLF SARL tenue au siège de la société en date du 1<sup>er</sup> mars 2013

Tous les associés étant présents.

Les associés confirment:

- que suite à la cession de 70 parts sociales de la société PLANET SUN Luxembourg S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 11720 et dont le siège social se situe au 8, rue Théodore de Wacquant à L - 3899 FOETZ

à

Monsieur Dominique PUFFET, né le 13/04/1979 à Namur (Belgique) et demeurant au 2, rue Geuvens, B - 5020 VEDRIN en date du 1<sup>er</sup> mars 2013

Monsieur Dominique PUFFET est associé unique de la société TAPOUT BLF SARL.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

TAPOUT BLF SARL

Dominique PUFFET

Gérant unique

Référence de publication: 2013106422/22.

(130129156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**Transocean Inc. Luxembourg Asset Management S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: USD 1.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.447.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106417/10.

(130128700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.656.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Jährlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 23. Juli 2013 um 11.00 Uhr*

*Sechster Beschluss*

(i)

Die jährliche Generalversammlung wählt die Herren Dr. Patrik GISEL, Philippe HOSS, Christoph LEDERGERBER und Ernst NÄF als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend zum 31. März 2014 entscheidet.

(ii)

Die jährliche Generalversammlung beschließt, PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, mit Sitz in Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer wiederzuernennen.

Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten jährlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend zum 31. März 2014 entscheidet.

*Für Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds*  
 Société d'Investissement à Capital Variable  
 RBC Investor Services Bank S.A.  
 Société Anonyme

Référence de publication: 2013108360/22.

(130130789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Rambouillet Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
 R.C.S. Luxembourg B 113.237.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 juillet 2013*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg,;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Le mandat d'administrateur de Monsieur Luc HANSEN n'est pas renouvelé.

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108362/22.

(130131602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Rx Healthcare, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.  
 R.C.S. Luxembourg B 179.035.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of July.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Sycamore Luxembourg S.A. société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of notary Paul BETTINGEN dated 9 June 2006, published in the Mémorial C nr. 1644 on 30 August 2006, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13, Avenue de la Liberté, duly represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 July 2013.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company and to draw up its articles of association as follows:

**Title I. - Name, Registered office, Purpose, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The name of the Company is "Rx Healthcare".

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may hold shares and interests in a Luxembourg partnership limited by shares, société en commandite par actions, such as Rx Healthcare SCA and may act as manager of such company. The Company may further act as manager, adviser or sub adviser of any other Luxembourg "société en commandite par actions" to be created.

The Company may establish branches or other offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg by resolution of the board of managers.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The Company is established for an unlimited term.

**Art. 6.** The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the partners will not put an end to the Company.

## **Title II. - Capital, Parts**

**Art. 7.** The capital of the Company is fixed at sixty thousand euro (60,000.- EUR) divided into sixty thousand (60,000) parts of one euro (1.-EUR) each.

**Art. 8.** Parts can be freely transferred by the sole partner, as long as there is only one partner.

In case there is more than one partner, parts are freely transferable among partners. Transfer of parts inter vivos to non-partners may only be made with the prior approval given in general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

**Art. 9.** The heirs, representatives or entitled persons of a partner and creditors of a partner cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

## **Title III. - Management**

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers appointed by the partners for an undetermined term. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and comprise of at least one Category A and one Category B manager. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

In case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers at least one being a Category A manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

#### **Title IV. - General Meeting of Partners**

**Art. 11.** The sole partner shall exercise all the powers vested with the general meeting of the partners under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole partner. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one partner, decisions of partners shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the manager or board of managers, as the case may be. Resolutions shall be validly adopted by the partners representing more than seventy five per cent (75%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

All general meetings of partners shall take place in Luxembourg.

Each part carries one vote at all meetings of partners.

Any partner may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a partner, to represent him at a general meeting of partners and to vote in his name and stead.

#### **Title V. - Financial year, Profits, Reserves**

**Art. 12.** The financial year of the Company starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 13.** Each year on 31 December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The remainder of the net profit is at the disposal of the general meeting of partners.

#### **Title VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 14.** In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, designated by the meeting of partners at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator (s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the partners on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the partners in proportion to their respective participation in the Company.

#### **Title VII. - Varia**

**Art. 15.** The parties refer to the existing Law and regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

##### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2014.

##### *Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

Sycamore Luxembourg S.A., prenamed .....	60,000 shares
Total: .....	60,000 shares

The parts have been fully paid up by a contribution in cash, so that as a result the amount of sixty thousand euro (60,000.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the undersigned notary.

104964

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,300 EUR.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, represented as stated above, and representing the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg;
- 2) The following persons have been elected as managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

#### *Category A Manager:*

- a) Mr Pascal Bruzesse, director, born on 7 April 1966 in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional residence at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg;
- b) Mrs Milene Margarida Belém Rolo, director, born on 13 August 1985 in Samuel/Soure, Portugal, having her professional residence at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg;
- c) Mr. Sylvain Kirsch, director, born on 8 April 1956 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional residence at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

#### *Category B Manager:*

- a) Mr. Michael Levy, director, born on 7 March 1973 in Geneva, Switzerland, having his professional residence at 11 Cours de Rive, 1204 Geneva Switzerland;
- b) Mr Fabien Wannier, director, born on 18 July 1977 in Bern Switzerland, residing at "The Address Downtown" Dubai, P.O. Box 123234, Apt nr. 2008, Dubai, United Arab Emirates,

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English followed by a German translation, on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, the present deed.

### **Follows the german version**

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zwölften Juli.

Vor Maître Paul Decker, Notar mit Amtssitz in Luxembourg.

Ist erschienen:

Sycamore Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft, société anonyme, gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg durch Gründungsurkunde aufgenommen durch den Notar Paul BETTINGEN am 9. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C unter der Nummer 1644 am 30. August 2006, mit Gesellschaftssitz in L-1931 Luxembourg, 13, Avenue de la Liberté, hier vertreten durch Frau Géraldine Nucera, Privat Angestellte, mit Adresse in Luxembourg, durch einer am 9. Juli 2013 erteilte Vollmacht.

Welche Vollmacht, nachder sie durch den oben benannten Vertreter und den unterzeichnenden Notar ne varietur gezeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden bleiben soll, um zusammen registriert zu werden.

Die oben benannte Parteie, vertreten wie oben erwähnt, erklärt ihre Absicht, mit dieser Urkunde eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen und die folgende Satzung aufzustellen:

### **Titel I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen, (hiernach die «Gesetz») und der hiernach folgenden Satzung (die «Satzung») unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft führt die Firma „Rx Healthcare“.

**Art. 3.** Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg. Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Im Falle außergewöhnlicher politischer oder wirtschaftlicher Ereignisse, welche auftreten oder sich dringlich ergeben und die normale Aktivität oder Kommunikation am Gesellschaftssitz mit dem Ausland erschweren, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis diese Ereignisse oder Umstände nicht mehr vorhanden sind.

Eine solche Entscheidung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Entscheidung wird durch das Organ der Gesellschaft an Drittparteien bekannt gemacht, welches am besten dafür in der Lage ist.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft sind Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, deren Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Austausch oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Wertpapieren oder Effekten aller Art sowie der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann Aktien oder Anteile in einer luxemburgischen Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) wie zum Beispiel Rx Healthcare SCA halten und als Geschäftsführer einer solchen Gesellschaft agieren. Die Gesellschaft kann des weiteren als Geschäftsführer, Berater oder Unterberater einer jeden anderen luxemburgischen Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) auftreten.

Die Gesellschaft kann durch Entscheidung des Vorstandes Zweigstellen und andere Büros innerhalb von Luxemburg oder im Ausland etablieren.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeglicher finanzieller, industrieller oder kommerzieller Gesellschaften beteiligen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen, jede Art finanzieller, beweglicher und unbeweglicher, kommerzieller und industrieller Operationen betreiben, welche sie zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes für notwendig erachtet.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

## **Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital beträgt sechzigtausend Euro (60.000,-EUR), eingeteilt in sechzigtausend (60.000) Anteile von je ein Euro (1,- EUR).

**Art. 8.** Die Anteile können, solange es nur einen Gesellschafter gibt, von diesem Gesellschafter ohne Beschränkungen übertragen werden.

Im Falle, dass es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter kann nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

**Art. 9.** Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

## **Titel III. - Geschäftsführung**

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche von den Gesellschaftern für eine unbestimmte Dauer gewählt werden, verwaltet. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt sind, bilden sie einen Vorstand, welcher aus mindestens einem Kategorie A und einem Kategorie B Geschäftsführer besteht. Die Geschäftsführer können ohne Angabe von Gründen, ad nutum, abgewählt werden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können, wobei ihm alle Befugnisse zustehen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden.

Sollte die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte in einem Rechtsstreit auftreten, vertritt der Geschäftsführer, oder im Falle des Vorstands der vom Vorstand dafür autorisierte Geschäftsführer, die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen.

Im Falle der Ernennung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Vorstandes rechtswirksam verpflichtet, wobei wenigstens eine Unterschrift von einem Kategorie A Geschäftsführer stammen muss.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann seine Zuständigkeiten für spezielle Aufgaben an Unterbevollmächtigte oder an einen oder mehrere ad hoc Vertreter delegieren.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Vorstand nur wirksam entscheiden, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Vorstandes benötigen eine Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer.

Alle Sitzungen des Vorstandes finden in Luxemburg statt.

Beschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet sind, gelten als genauso wirksam angenommen, als wenn diese Beschlüsse bei einer korrekt einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden wären.

Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren identischen Kopien erscheinen und sie können durch Brief, Telefax oder ähnliche Kommunikation nachgewiesen werden.

Außerdem soll jedes Vorstandsmitglied - welches an einer Vorstandssitzung im Wege einer Kommunikationshilfe (einschließlich Telefon) teilnimmt, welche es den (selbst, durch Vollmacht oder ebenfalls durch eine Kommunikationshilfe) anwesenden Vorstandsmitgliedern erlaubt, das andere Vorstandsmitglied jederzeit während der Sitzung zu hören und selbst gehört zu werden - als für diese Vorstandssitzung anwesend gelten und soll bei der Aufstellung des Quorums und mit seiner Stimme bei Abstimmungen während einer solchen Sitzung berücksichtigt werden.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

#### **Titel IV. - Gesellschafterversammlung**

**Art. 11.** Der einzige Gesellschafter ist mit allen Zuständigkeiten ausgestattet, die der Gesellschafterversammlung nach Abschnitt XII des Gesetzes eingeräumt werden.

Alle Entscheidungen, welche nicht in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder des Vorstands fallen, können vom Gesellschafter getroffen werden. Jede solche Entscheidung muss schriftlich verfasst, in einem Protokoll festgehalten und in einem speziellen Register registriert werden.

Sollte mehr als ein Gesellschafter existieren, so werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative des Geschäftsführers oder des Vorstands. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfundsiebzig Prozent (75%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Beschlüsse zur Abänderung dieser Satzung können mit Blick auf das geltende Gesetz nur wirksam gefasst werden, wenn ein solcher Beschluss von der Mehrheit der Gesellschafter gefasst wird, wobei ein Quorum von 2/3 des existierenden Gesellschaftskapitals anwesend sein muss.

Alle Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Jeder Gesellschaftsanteil beinhaltet das Recht zur Abgabe einer Stimme auf jeder Gesellschafterversammlung.

Jeder Gesellschafter kann im Wege einer schriftlichen Vollmacht eine andere Person, die kein Gesellschafter sein muss, autorisieren, ihn auf einer Gesellschafterversammlung zu vertreten und in seinem Namen und auf seine Rechnung abzustimmen.

#### **Titel V. - Geschäftsjahr, Gewinn, Reserven**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Dezembertag eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Das Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals umfasst. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

#### **Titel VI. - Liquidation, Auflösung**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen Abänderungsgesetzen bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfüg(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Realisierung des existierenden Vermögens und Begleichung der Verpflichtungen.

Der nach der Begleichung aller Kosten, Schulden und Ausgaben, welche aufgrund der Liquidation entstehen, zur Verfügung stehende Betrag soll verwendet werden, um die von den Gesellschaftern auf Gesellschaftsanteile eingezahlten Beträge zurückzuzahlen.

Der danach noch bestehende Restbetrag wird an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Gesellschaftsbeteiligung ausbezahlt.

#### **Titel VII. - Verschiedenes**

**Art. 15.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

### Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

### Zeichnung - Einzahlung

Nachdem diese Satzung wie obenstehend verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, wie folgt Anteile der Gesellschaft zu zeichnen:

SYCAMORE LUXEMBOURG S.A., vorbenannt . . . . .	60.000 Anteile
Gesamt: . . . . .	60.000 Anteile

Die Anteile wurden vollständig durch Barzahlung eingezahlt, so dass ab dem jetzigen Zeitpunkt der Gesellschaft der Betrag von sechzigtausend Euro (60.000,- EUR) zur Verfügung steht, was von dem unterzeichnende Notar, bestätigt wird.

### Kosten

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr 1.300EUR geschätzt.

### Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Nachdem dieser Gründung der Gesellschaft verabschiedet wurde, entscheidet der oben erwähnte einzige Gesellschafter, wie folgt:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in 48, rue d'Eich, L-1460 Luxemburg;
- 2) Als Geschäftsführer (gérants) der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer werden folgende Personen ernannt:

#### Kategorie A Geschäftsführer:

- a) Pascal Bruzesse, Geschäftsführer, geboren am 7. April 1966 in Esch sur Alzette (Luxemburg), mit beruflicher Adresse in 48, rue d'Eich L-1460 Luxemburg;
- b) Milene Margarida Belém Rolo, Geschäftsführer, geboren am 13. August 1985 in Samuel/Soure (Portugal), mit beruflicher Adresse in 48, rue d'Eich L-1460 Luxemburg.
- c) Sylvain Kirsch, Geschäftsführer, geboren am 8 April 1956 in Luxemburg, (Luxemburg), mit beruflicher Adresse in 48, rue d'Eich L-1460 Luxemburg.

#### Kategorie B Geschäftsführer:

- a) Michael Levy, Geschäftsführer, geboren am 7. März 1973 in Genf (Schweiz), mit beruflicher Adresse in 11 Cours de Rive, 1204, Genf (Schweiz);
- b) Fabien Wannier, Direktor, geboren am 18. Juli 1977 in Bern (Schweiz) mit Wohnsitz in Downtown Dubai, P.O. Box 123234, Apt nr. 2008, Dubai, Vereinigte Arabische Emirate.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der oben erschienen Parteien die vorliegende Satzung in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Version verfasst ist, und dass auf Hinweis derselben erschienen Parteien im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die englische Version maßgebend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der anwesenden Person, welche dem unterzeichnenden Notar durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die anwesende Person zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: G. NUCERA, Paul DECKER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33109.

Reçu soixante-quinze euros (75,00€)

Le Receveur (gezeichnet): Irène THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Dem Handels- und Gesellschaftsregister erteilt.

Luxemburg, den 29. Juli 2013.

Référence de publication: 2013108358/336.

(130131696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Kings Cross S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.551.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 25 juillet 2013, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Dean MERRITT, né le 15 janvier 1967 à Thundersly, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 6 Snow Hill, EC1A 2AY Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Madame Johanna VAN OORT
- Monsieur Joost TULKENS
- Monsieur Dean MERRITT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013107019/20.

(130129750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

---

**Jordanus Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 14.033.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 juin 2013 à 15.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 15 janvier 2013, de la société PACBO EUROPE Administration et Conseil, Administrateur, en remplacement de la société COSAFIN S.A.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Joseph WINANDY,
- JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER
- PACBO EUROPE Administration et Conseil, représentée par Monsieur Patrice CROCHET

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

- la société anonyme THE CLOVER, Société Anonyme ayant son siège social au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Pour copie conforme

J. WINANDY / JALYNE S.A.

- / Signature

Président / Administrateur

Référence de publication: 2013107014/23.

(130130497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

---

**Jalicom International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 164.602.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013107003/10.

(130130452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

---

**HDN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 37.641.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Hendrik DILLEN, indépendant, demeurant 75 Lorzestraat à B-2480 Dessel;
- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013105977/21.

(130128693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**GS Tele V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 141.759.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 24 juillet 2013*

En date du 24 juillet 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut, en qualité de gérant de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer Giuseppe di Modica, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants:*

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Jean Gil Pires
- Giuseppe di Modica

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013105956/23.

(130129222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**PFCE Czech I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 593.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 95.697.

—  
Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société PFCE Holdco S.à r.l., associé unique de la société émarginée, a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013098251/14.

(130118729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Ripiero Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.630.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 avril 2013*

La cooptation de Monsieur Christian MOGNOL, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, en date du 5 mars 2013, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Kevin DE WILDE, Administrateur démissionnaire, est ratifiée. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Fait à Luxembourg, le 19 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

RIPIEMO COMPANY S.A.

A. BOULHAIS / P. MESTDAGH

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013098317/17.

(130118885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Luxembourg Real Estate Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.126.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 juin 2013 à 14.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle, pour une période de six ans, le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2019.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013098116/13.

(130118734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Lavage Afco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5550 Remich, 34, rue Macher.

R.C.S. Luxembourg B 178.749.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Eric CHARBONNIER, directeur général, né le 21 juillet 1962 à Verdun, demeurant au 2H, Rue de Freistroff, Edling 57320 Anzeling, France.

Lequel comparant, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et les statuts ont été arrêtés comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "LAVAGE AFKO S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

Ce faisant, la Société peut notamment acheter, développer, enregistrer et / ou breveter, gérer, disposer de tout brevet, marque, modèle ou que ce soit d'autre se rapportant à son objet principal et prendre toute participation ou intérêt dans toute société ou entreprise relevant de son objectif principal.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Remich, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1<sup>er</sup> mardi du mois d'octobre à 9 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Eric CHARBONNIER, prédésigné et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts,

Monsieur Eric CHARBONNIER, directeur général, né le 21 juillet 1962 à Verdun, demeurant au 2H, Rue de Freistroff, Edling 57320 Anzeling, France,

est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

3) La société anonyme COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., avec siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, R.C.S. Luxembourg numéro B 131410, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.

4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

- 5) Le siège social de la Société sera établi au 34, rue Macher, L-5550 Remich.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Eric CHARBONNIER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2013. Relation GRE/2013/2945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013101552/223.

(130123396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

### **ULMH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.870.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106457/10.

(130128774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

**Morsa Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 100.890.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 juillet 2013*

1. Madame Nathalie VAZQUEZ a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Morsa Capital S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013098174/16.

(130119200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**OSCAR Lux TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 424.880,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.387.

Im Jahr zweitausendunddreizehn, den vierundzwanzigsten Mai 2013;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

Wurde ein Gesellschafterbeschluss des alleinigen Anteilseigners der OSCAR Lux TopCo S.à r.l. gefasst, eine in Luxemburg eingetragene Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, gegründet am 6. Mai 2013 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen von Herrn Notar Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Eintragung im Handels- und Gesellschaftsregister der Stadt Luxemburg anhängig (die Gesellschaft).

Der alleinige Anteilseigner, OSCAR International SCS, SICAF-FIS, eine Investmentgesellschaft mit fixem Kapital nach dem Rechtsrahmen der spezialisierten Investmentfonds (société d'investissement à capital fixe - fonds d'investissement spécialisé - SICAF-FIS) nach dem luxemburgischen Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in seiner jeweils gültigen Fassung (das Gesetz von 2007) in der Rechtsform einer luxemburgischen Kommanditgesellschaft (société en commandite simple - SCS) nach dem luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung, Eintragung im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister anhängig, vertreten durch ihren Komplementär, die OSCAR Verwaltung International S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Eintragung im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister anhängig (der alleinige Anteilseigner) wird vertreten durch Herrn Arne BOLCH, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 22. Mai 2013 in Luxemburg.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Der alleinige Anteilseigner hat sodann den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

I. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR), namentlich eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile zu je zehn Euro (10 EUR), die in ihrer Gesamtheit von dem hier ordnungsgemäß vertretenen alleinigen Anteilseigner gehalten werden, vertreten ist, kann ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse befunden werden.

II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Verzicht auf die Einberufungsformalitäten.
2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals.
3. Durchführung der unter Punkt 2. beschriebenen Kapitalerhöhung durch Zeichnung und Einzahlung.
4. Abänderung von Artikel 5 der Satzung gemäß der durchgeführten Kapitalerhöhung.
5. Abänderung des Anteilsregisters der Gesellschaft und Erteilung entsprechender Vollmachten an jeden Geschäftsführer der Gesellschaft, im Namen der Gesellschaft die Eintragung der neu ausgegebenen Anteile in das Anteilsregister vorzunehmen.

6. Verschiedenes.

III. Sodann fasst der alleinige Anteilseigner folgende Beschlüsse:

#### Erster Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, da die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals in der Versammlung vertreten ist, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten; der alleinige Anteilseigner betrachtet sich als rechtmäßig einberufen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

#### Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von vierhundertzwölftausenddreihundertachtzig Euros (412.380 EUR) zu erhöhen, um so das Gesellschaftskapital von bislang zwölftausendfünfhundert Euros (12.500 EUR) auf vierhundertvierundzwanzigtausendachthundertachtzig Euros (424.880 EUR) aufzustocken, indem einundvierzigtausendzweihundertachtunddreissig (41.238) gleichwertige Anteile, die einen Nennwert von jeweils zehn Euros (10 EUR) haben, ausgegeben werden.

#### Dritter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner stimmt der nun folgenden Zeichnung und Einzahlung der einundvierzigtausendzweihundertachtunddreissig (41.238) neu ausgegebenen Anteile in folgendem Umfang zu:

#### Zeichnung - Einzahlung

Der alleinige Anteilseigner, vertreten durch Herrn Arne BOLCH, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 22. Mai 2013 in Luxemburg, erklärt hiermit, (i) einundvierzigtausendzweihundertachtunddreissig (41.238) neu ausgegebene Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von jeweils zehn Euros (10 EUR) zu zeichnen und (ii) diese in Höhe von vierhundertzwölftausenddreihundertachtzig Euros (412.380 EUR) voll einzuzahlen.

Die Einzahlung wird in voller Höhe von vierhundertzwölftausenddreihundertachtzig Euros (412.380 EUR) dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugewiesen, so dass der Betrag von vierhundertundzwölftausenddreihundertachtzig Euros (412.380 EUR) vom heutigen Tage an der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, so wie es dem amtierenden Notar nachgewiesen worden ist.

Damit hält der alleinige Anteilseigner die gesamten zweiundvierzigtausendvierhundertachtundachtzig (42.488) Anteile der Gesellschaft.

#### Vierter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, Artikel 5 der Satzung gemäß der soeben durchgeführten Kapitalerhöhung abzuändern und Artikel 5 nunmehr folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf vierhundertvierundzwanzigtausendachthundertachtzig Euros (424.880 EUR) festgesetzt, eingeteilt in zweiundvierzigtausendvierhundertachtundachtzig (42.488) mit einem Nennwert von je zehn Euros (10 EUR)."

#### Fünfter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, das Anteilsregister der Gesellschaft gemäß der im zweiten Beschluss durchgeführten Kapitalerhöhung zu ändern und jeden einzelnen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ermächtigen, in Einzelvertretung mit seiner alleinigen Unterschrift im Namen der Gesellschaft die durch den zweiten Beschluss erforderlich gewordenen Änderungen im Anteilsregister der Gesellschaft vorzunehmen.

#### Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise eintausendsiebenhundert Euros (EUR 1.700,-).

WORÜBER PROTOKOLL, in Luxemburg an dem eingangs bezeichneten Tage aufgenommen wird. Die vorliegende Urkunde wurde sodann dem Vertreter der erschienenen Partei vorgelesen und von ihm und Uns, dem unterzeichneten Notar, unterschrieben.

Signé: A. BOLCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2013. LAC/2013/24204. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013104438/91.

(130126993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.